

CHAMPIONNATS REGIONAUX EQUIPES Pupilles, Adultes
et
RENCONTRES GYMNIQUES Ini-Gym et Jeunes Poussins

Dimanche 15 mai 2022
à Bourgoin Jallieu

I/ RÉGLEMENT TECHNIQUE CHAMPIONNATS REGIONAUX

Equipes Adultes

3 divisions de compétitions :

- Division 1 :** Ouvert aux équipes de 14 à 20 gymnastes.
Programme catégorie Division Fédérale 1 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.
- Division 2 :** Ouvert aux équipes de 08 à 13 gymnastes
Programme catégorie Division Fédérale 3 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.
- Division 3:** Ouvert aux équipes de 04 à 07 gymnastes
Programme catégorie Division Fédérale 4 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.

Equipes Pupilles

3 divisions de compétitions :

- Division 1:** Ouvert aux équipes de 16 gymnastes et plus.
Programme catégorie Division Fédérale 1 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.
- Division 2:** Ouvert aux équipes de 10 à 15 gymnastes
Programme catégorie Division Fédérale 2 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.
- Division 3:** Ouvert aux équipes de 6 à 9 gymnastes
Programme catégorie Division Fédérale 3 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.

II/ RÉGLEMENT TECHNIQUE RENCONTRES GYMNIQUES

Initiation Gymnique

Ouvert aux gymnastes nés en 2017-2018
Parcours sur des ateliers d'initiation à la gymnastique.
Les fiches ateliers se trouvent en annexe à ce règlement. Le choix des ateliers pour la rencontre sera réalisé par l'organisateur de celle-ci.

Equipe Jeunes Poussins

- Division 1 :** Ouvert aux équipes de 10 gymnastes et plus.
Les 10 meilleures notes à chaque appareil sont retenues pour le classement de l'équipe
- Division 2 :** Ouvert aux équipes de 6 à 9 gymnastes
Les 6 meilleures notes à chaque appareil sont retenues pour le classement de l'équipe
- Division 3 :** Ouvert aux équipes de 3 à 5 gymnastes
Les 3 meilleures notes à chaque appareil sont retenues pour le classement de l'équipe

Un club inscrivant une équipe en Division Régionale 1 peut constituer une 2^{ème} équipe dans la division de son choix.

III/ PRECISIONS REGLEMENTAIRES

Tous les gymnastes d'une même équipe doivent être en tenue uniforme.
Les droits d'engagement sont de **3,5** euros par gymnaste.

Pour chaque championnat

Chaque club est tenu de présenter au moins 1 juge par équipe engagée

* Toute association qui ne présentera **pas le nombre de juge requis au regard des inscriptions de gymnastes réalisées** devra s'acquitter d'une **amende de 100 euros, par juge manquant et l'entraîneur** accompagnant les gymnastes sera dans l'obligation de **prendre part au jury de la compétition**, si celui-ci est incomplet.

* Les engagements de juges et de gymnastes sont à communiquer par mail : fscf.dauphinesavoievivarais@orange.fr, au secrétariat du Territoire, **pour le 8 avril 2022, dernier délai.**

* Le règlement est à envoyer au siège du Territoire accompagné du récapitulatif prévu à cet effet **pour le 8 avril 2022, dernier délai.**

Adresse : **Territoire DSV FSCF**, 20 Rue de l'Etissey 38300 BOURGOIN-JALLIEU.

* En cas de retard dans le retour des droits d'engagements, ces derniers seront soumis à une amende forfaitaire de 45 €.